

Étalement du revenu pour un producteur forestier **2012**

Ce formulaire s'adresse à tout producteur forestier reconnu, ou membre d'une société de personnes qui est un tel producteur, qui a bénéficié pour l'année 2008 ou 2009 d'une déduction, dans le calcul de son revenu imposable, d'une partie du revenu net tiré de la vente de bois provenant de l'exploitation d'un boisé privé.

Si vous étiez un tel producteur forestier, le montant déduit pour une année doit être inclus, en tout ou en partie, dans votre revenu imposable de l'une des quatre années suivantes. Le montant total doit être inclus dans votre revenu imposable au plus tard la quatrième année après l'année de votre demande d'étalement.

L'année où vous aliérez le boisé privé, l'année où vous cessez d'être membre de la société de personnes ou l'année pendant laquelle se termine l'exercice financier de la société de personnes au cours duquel celle-ci aliène le boisé privé, vous devez inclure dans votre revenu imposable la partie du montant accordé en déduction qui n'aurait pas déjà été incluse.

Remplissez un exemplaire de ce formulaire **par boisé**, puis joignez ces exemplaires à votre déclaration de revenus.

1 Renseignements sur vous et sur votre entreprise (ou sur la société de personnes)

<p>Nom de l'entreprise ou de la société de personnes</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; align-items: center;"> 1 <input style="width: 95%; height: 20px; border: none;" type="text"/> </div>	<p>Date de clôture de l'exercice</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; align-items: center;"> 2 <table border="1" style="border-collapse: collapse; text-align: center; width: 80px;"> <tr> <td style="width: 20px;">A</td> <td style="width: 20px;">M</td> <td style="width: 20px;">J</td> </tr> </table> </div>	A	M	J
A	M	J		
<p>Numéro d'assurance sociale</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; align-items: center;"> 3 <input style="width: 95%; height: 20px; border: none;" type="text"/> </div>	<p>Numéro d'identification (si vous êtes propriétaire unique)</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; align-items: center;"> 4 <input style="width: 95%; height: 20px; border: none;" type="text"/> </div>	<p>Dossier</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; align-items: center;"> T Q <input style="width: 95%; height: 20px; border: none;" type="text"/> </div>		
<p>Numéro d'identification de la société de personnes</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; align-items: center;"> 5 <input style="width: 95%; height: 20px; border: none;" type="text"/> </div>	<p>Dossier</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; align-items: center;"> S P <input style="width: 95%; height: 20px; border: none;" type="text"/> </div>	<p>Votre quote-part dans les revenus de la société de personnes</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; align-items: center;"> 6 <input style="width: 95%; height: 20px; border: none;" type="text"/> % </div>	<p>Lieu du boisé</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: flex; align-items: center;"> 7 <input style="width: 95%; height: 20px; border: none;" type="text"/> </div>	

2 Étalement du revenu

2.1 Montant inclus dans votre revenu imposable de l'année 2012

Montant relatif à 2008 (ligne 20 [colonne C] du formulaire TP-726.30 de 2011)	10	
Montant relatif à 2009 (ligne 21 [colonne C] du formulaire TP-726.30 de 2011)	11	
Montant ou partie du montant de la ligne 11 inclus dans votre revenu imposable de l'année 2012	+	12
Additionnez les montants des lignes 10 et 12. Reportez le résultat à la ligne 276 de votre déclaration de revenus.		
Si vous remplissez plus d'un exemplaire du formulaire TP-726.30, reportez à la ligne 276 le total des montants qui figurent à la ligne 13.		
Montant inclus dans votre revenu imposable de l'année 2012	=	13

2.2 Montant à inclure dans votre revenu imposable de l'année 2013

Montant de la ligne 11 ci-dessus	20	
Montant de la ligne 12 ci-dessus	-	21
Montant de la ligne 20 moins celui de la ligne 21	=	22
Montant à inclure dans votre revenu imposable de l'année 2013	=	22